

Séance du 2 octobre 2008

Motion déposée par la Majorité municipale

Objet : Hôpital de Juvisy-sur-Orge

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que l'hôpital de Juvisy-sur-Orge rayonne sur un territoire de plus de 200000 habitants,

**CONSIDERANT** que cet établissement procède à plus de 900 naissances et pratique plus de 2000 actes chirurgicaux par an,

**CONSIDERANT** que la fermeture des services de chirurgie et de maternité fait courir un vrai risque à tous les habitants en éloignant les patients de l'offre de soins, en engorgeant les services déjà saturés des établissements voisins, en retardant l'accès aux soins des malades,

**CONSIDERANT** que la proximité géographique de deux sites classés SEVESO, d'un Aéroport international, de zones inondables, mais aussi l'existence de multiples risques sanitaires ou d'insécurité routière recensés dans le Plan Communal de Sauvegarde, nécessitent la présence d'une structure hospitalière publique de qualité permettant de répondre à l'ensemble de ces besoins,

**CONSIDERANT** que cette décision, ainsi que celles prévoyant les fermetures de 200 maternités publiques et 113 blocs opératoires à travers toute la France, répond à des intérêts uniquement comptables et ne tient en aucun cas compte de la santé de nos concitoyens,

**CONSIDERANT** que nous n'avons pu obtenir aucune garantie d'un accueil de qualité et de proximité des parturientes et des malades dans un autre service hospitalier public,

**CONSIDERANT** que plus de 9000 habitants et associations du territoire ont déjà officiellement dénoncé cette décision de fermeture,

**CONSIDERANT** qu'aucune réponse n'a été apportée en terme de reclassement professionnel des agents hospitaliers et notamment du personnel non soignant ainsi que du personnel de la Croix Rouge,

**CONSIDERANT** l'absence de concertation avec les élus locaux, les usagers et les représentants du personnel,

**CONSIDERANT** que la délibération du Conseil d'administration du Syndicat inter hospitalier, en date du 2 juillet 2008, portant approbation du nouveau projet d'établissement préconisant le transfert des services de maternité et de chirurgie, a été votée de manière illégale tant sur la forme que sur le fond et qu'elle fait l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles,

ETANT DONNEES les conséquences sanitaires, sociales, économiques et en termes d'emploi d'une telle décision,

**APRÉS EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**DENONCE** la fermeture imposée des services de chirurgie et de maternité de l'hôpital de Juvisy-sur-Orge, sur une prétendue logique de rentabilité, et considère que **la seule décision responsable serait au contraire le renforcement de ces services, eu égard à leur utilité publique,**

**REAFFIRME** la nécessité d'organiser, en partant des besoins des habitants, un maillage sanitaire du territoire, organisé autour du service public, en lien avec la médecine libérale de ville, dans l'objectif de permettre l'accès à la santé pour tous, et partout,

**DEMANDE** à l'Agence régionale de l'hospitalisation le gel de la décision de fermeture des services de maternité et de chirurgie de l'hôpital de Juvisy ainsi que le développement de solutions pérennes en adéquation avec les besoins de la population.